

Valenton - Station d'épuration

3 670 000 éq./hab. (220 t DBO₅/j)



Pays

France (Val-de-Marne)

Client

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)

Date

2007-2012

Montant des travaux

78 M€ HT

Prestations de Sogreah

- ▶ Dépouillement des offres du marché de conception réalisation
- ▶ Mise au point de l'offre retenue
- ▶ Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour suivi des demandes d'autorisations administratives ainsi que pour les études de conception et réalisation
- ▶ Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le contrôle d'exécution des travaux
- ▶ Essais et contrôles, mise au point, mise en observation, année garantie

En association avec HYDRATEC (partie réglementaire)

Contexte

Afin de mettre en conformité le site Seine Amont avec la "Directive Eaux Résiduaires Urbaines" (DERU), le SIAAP a lancé à l'été 2008 un marché de conception réalisation afin d'apporter des modifications à la filière eau.

Non seulement le site doit être conforme à la DERU dès 2010 mais les modifications apportées anticipent la Directive Cadre Européenne (DCE) qui entrera en vigueur en 2015.

Ces modifications impactent également le traitement des boues.

Les nouvelles installations seront bien sûr fiables, performantes et préviendront les risques professionnels tout en réduisant au maximum les nuisances visuelles, olfactives et sonores.

Ces travaux sont réalisés sur un site classé SEVESO en activité, ce qui nécessite une planification et un phasage des travaux de réalisation très fin.

4610531/GNB/JMB/ebd/0910

Descriptif

Etudes réglementaires

- Collaboration à l'élaboration et au dépôt du dossier ICPE

Travaux à réaliser file eau

- Modification des bassins d'aération de V1 afin d'améliorer de manière significative la dénitrification.

Dans ce cadre, la zone d'aération de chacune des files est transformée en zone d'anoxie complémentaire et en zone aérée (flux piston).

Travaux à réaliser file boue

- Epaissement des boues par 2 concentrateurs rapides de 15 m de diamètre.
- Digestion complète des boues primaires par ajout de 2 digesteurs de volume unitaire 8 300 m³, 1 gazomètre de 2 000 m³ et 1 torchère.

- Mise en aérie de l'ensemble des canalisations biogaz.
- Mise en place d'une unité de déshydratation complémentaire (centrifugeuse D7LL).
- Création d'un four à lit fluidisé complémentaire d'une capacité de 2 860 kg MS/h.